

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE POUR 1924

Président : M. L. PAYSANT, O. ✱, O. ☉, G. O. ☼, C. C., 6, rue Joinville, Alger.

Vice-Présidents : { M. Edmond DOUTTÉ, ✱, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
M. LUCIANI, O. ✱, délégué financier.

Secrétaire Général : M. G. YVER, O. ☉, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, 23, rue Michelet, Alger.

Secrétaire Général adjoint : M. BEN CHENEB, ✱, O. ☉, professeur à la Médersa d'Alger.

Archiviste, chargé de l'administration : M. Jean BÉVIA, O. ☉, O. ✱, architecte, 16, rue Michelet, Alger.

Trésorier : M. Jules CARBONEL, ✱, libraire-éditeur, 2, Place de la Régence, Alger.

Membres : { M. ALBERTINI, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
M. CARCOPINO, ✱, ✱, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.
M. ESQUER, archiviste du Gouvernement Général de l'Algérie.
M. G. MARÇAIS, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
M. Henri BASSET, directeur de l'Institut des Hautes-Études marocaines, à Rabat.

Membre correspondant : M. DOUEL, ✱, contrôleur des dépenses engagées au Ministère de la Marine.

La « Revue Africaine » rend compte de tous les ouvrages qui lui sont adressés en double exemplaire.

Tout ce qui concerne la Direction de la Société doit être adressé au Président.

Les manuscrits destinés à être insérés dans la « Revue », copies, épreuves d'imprimerie et en général ce qui concerne « spécialement la rédaction de la Revue », doivent être envoyés au Secrétaire général.

Les communications concernant spécialement l'administration, ainsi que le service des échanges de publications, les rectifications d'adresses, le service de la « Revue Africaine », doivent être adressées à M. YVER, Secrétaire, 23, Rue Michelet, Alger.

Le montant de la cotisation est fixé à la somme de 12 francs par an, payable d'avance, entre les mains du Trésorier, par chèque postal, adressé à M. Jules CARBONEL, n 34-91, Alger.

AVIS — Les collections de la *Revue Africaine* étant presque épuisées, toutes dispositions antérieures touchant le prix des années passées, soit pour les membres de la Société, soit pour le public, sont abrogées. Les personnes qui désireraient acheter tout ou partie de la collection, traiteront de gré à gré avec le Président.